

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Monsieur Pierre-André LE
JEUNE

N° 53

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à l'association française des correspondants à la protection des données à
caractère personnel**

L'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel) est une association Loi 1901 regroupant les professionnels du secteur à l'échelle nationale. C'est un lieu d'échanges et de pratiques de référence sur les questions de protection de la vie privée. Le montant de l'adhésion pour 2022 est de 450 euros.

L'AFCDP a été créée en 2004 et, est à ce jour, la plus importante association nationale de professionnels de la protection des données. La richesse de l'association réside – entre autres – dans la diversité des profils des adhérents de tous secteurs d'activités, dont les collectivités (6000) : délégués à la protection des données, juristes et avocats, spécialistes des ressources humaines, informaticiens, professionnels du marketing et du e-commerce, universitaires et étudiants, experts en sécurité, qualitatifs, consultants...

Ses actions sont multiples. Elle anime un forum très actif qui constitue une solide base documentaire de pratiques professionnelles et de veille technique, juridique et managériale sur les enjeux de la protection des données. Elle organise des conférences, séminaires réguliers et groupes de travail sur les questions d'actualités.

L'AFCDP est aussi un partenaire privilégié de la CNIL qui la consulte régulièrement sur les évolutions réglementaires. Elle est également membre fondateur de la Confederation of European Data Protection Organizations – avec la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne) –, organisation qui regroupe les principales associations européennes de délégués à la protection des données à caractère personnel pour parler d'une seule voix auprès des instances de Bruxelles.

Adhérer à l'AFCDP, c'est la possibilité pour Quimper Bretagne Occidentale de contacter les pairs de la protection des données, d'échanger sur les expériences, de confronter les éventuelles difficultés et d'accéder aux dernières actualités juridiques.

L'adhésion annuelle est de 450 euros et donne droit à cinq représentants (personnes physiques) au maximum au sein de l'association, tous agents de la même entité. L'adhésion à l'association emportera approbation des statuts de cette dernière.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'adhérer à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel ;

2 - d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale à verser la cotisation d'un montant de 450 euros, pour l'année 2022.